

Commune de Pfulgiesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 1^{er} décembre 2023**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, Monsieur Claude AFFOLTER, Madame Liliane BAUER, Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, M. Alexandre FRIESS, Mme Elodie ROTH épouse GAST.

Absents excusés : M. Gérard DURINGER, Adjoint au Maire, Mme Corinne ZEISSLOFF et Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, conseillères municipales.

Mme Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de la séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 10 novembre 2023 est approuvé.

La séance du conseil municipal a été précédée d'une visite des locaux de l'ancien Crédit Mutuel par les membres du conseil municipal.

TRAVAUX EN COURS

Nouvelle école maternelle

A ce jour, il reste des travaux à réaliser selon le planning suivant :

- pose de la clôture et du portillon autour de la cour,
- réaménagement de la placette rue des Lilas/rue du Gaensberg au printemps 2024,
- marquage au sol sur le parking de la salle des fêtes au printemps 2024.

Un devis pour la mise en forme du talus à l'arrière de la cour de l'école maternelle est validé pour un montant de 1 900 € net auprès de la société Paysage & co de Saessolsheim.

Depuis l'ouverture des nouveaux locaux scolaires, différentes problématiques ont été rapportées :

- un problème de remontée d'odeurs dans les sanitaires des enfants dont les causes n'ont pas été identifiées ;
- un fonctionnement bruyant de la pompe à chaleur extérieure en place dans le cabanon de la cour ;

Les stores extérieurs se déploient automatiquement en fonction de luminosité et du vent. Il n'est pas possible d'opter pour un réglage manuel. En cas de vent, les stores ne descendent pas.

Restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel en local associatif de proximité

Les locaux ont été réceptionnés le 29 novembre. Toutefois, les travaux d'aménagement du parking et de la cour, avec la pose du pavage et la réalisation des aménagements paysagers, seront réalisés au courant du mois de décembre.

Le bardage de la façade située du côté de la rue d'Offenheim sera posé au courant du mois de décembre 2023.

Suite aux tâches d'humidité constatées au niveau du sous-sol, la conduite d'écoulement des eaux pluviales a été déviée ce qui a permis de solutionner le problème.

Dans le cadre des travaux de coupe et d'élagage commandés à M. ZIMMERMANN, il conviendra de rajouter une prestation de coupe des branches des arbres surplombant la toiture, pour éviter l'accumulation de feuilles dans la gouttière et prévenir tout risque d'eau stagnante et d'infiltration au niveau du bâtiment.

La discussion s'engage ensuite sur les modalités de mise à disposition des nouveaux locaux après leur ouverture au public.

Le Maire propose d'organiser une cérémonie d'ouverture avec un coupé de ruban au printemps 2024.

En amont, un certain nombre de décisions devront être prises, lors des prochains conseils municipaux, concernant l'organisation du ménage, l'accès aux locaux dans le cadre d'une convention avec chaque association utilisatrice, l'instauration (s'il y a lieu) d'une participation financière à verser par chaque association utilisatrice et la mise en place d'un règlement intérieur.

Le Maire demande aux conseillers de réfléchir à la dénomination des nouveaux locaux afin de pouvoir délibérer dans ce sens lors du prochain conseil municipal.

Le Maire informe l'assemblée que le nom du nouveau groupe scolaire sera officiellement dévoilé le 16 décembre 2023. Une délibération pourra également être prise pour officialiser sa dénomination.

AVENANT A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ECOLE MATERNELLE

Le Maire rappelle que la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland est maître d'ouvrage par délégation du nouveau groupe scolaire « école maternelle-périscolaire » selon les termes d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du 10 février 2021 qui définit la quote-part financière de la commune pour les locaux de l'école maternelle à 1 573 073 € TTC (hors subventions qui viendront en déduction) et les modalités de son versement. Deux participations de 300 000 € ont été versées, en 2021 et en 2022 à la communauté de communes par la commune. La régularisation sur présentation du solde définitif devait intervenir en 2023, mais sera retardée en raison de l'encaissement différé des subventions par la communauté de communes. Dans ces conditions, le Maire propose d'effectuer un 3^e versement de 300 000 € sur l'exercice 2023 qui devra être acté par avenant à la convention initiale afin d'alléger la charge financière budgétaire sur l'exercice 2024. Ce point sera mis à l'ordre du jour du conseil communautaire du 7 décembre prochain afin que l'avenant et le mandatement de la somme puissent intervenir avant le 31 décembre 2023. Ce point est adopté à l'unanimité par délibération du conseil municipal.

ZONES D'ACCELERATION ENERGETIQUES

Dans le cadre de sa politique de réduction du recours aux énergies fossiles, l'Etat souhaite planifier le développement des énergies renouvelables sur son territoire par la loi APER du 10 mars 2023 (Accélération de la Production d'Energies Renouvelables).

A l'échelon de la commune, cette volonté se traduit par la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables classées dans différentes catégories : le solaire photovoltaïque, le solaire thermique, le biogaz, l'énergie éolienne, la géothermie, l'énergie produite par les pompes à chaleur, l'hydroélectricité, le gaz méthane issu de la biomasse.

Le Maire souhaite que la commune entre dans cette démarche en créant des zones de développement d'énergies photovoltaïque et solaire sur les bâtiments et ombrières (auvents), en zones urbaines, à urbaniser et en zones agricoles Ab et Ac.

Il précise qu'au terme d'une procédure complexe, intégrant les résultats de la concertation à faire avec les administrés de la commune, ces zones d'accélération énergétiques seront retranscrites au PLU intercommunal, par modification simplifiée.

Le Maire relève que de nombreux projets d'installations de panneaux photovoltaïques sont déposés en Mairie (5/29 en 2023). Pour entretenir et encourager cette dynamique, les porteurs de projets pourraient à terme bénéficier d'avantages financiers dans les zones d'accélération des énergies renouvelables et notamment le rachat à un prix préférentiel de l'énergie produite et revendue au concessionnaire du réseau d'électricité.

Le Maire demande l'approbation du conseil sur ce point qui est adopté à l'unanimité par délibération à transmettre au référent préfectoral dans le département. Il conviendra d'organiser une concertation avec le public au courant du 1^{er} semestre 2024.

M. Paul LOSSEL relève une incohérence dans la délimitation des zones agricoles Ab et Ac dans la partie Nord/Ouest du ban communal. Ces zones agricoles Ab et Ac, dans lesquelles les constructions liées aux exploitations agricoles sont autorisées, n'ont pas été prolongées jusqu'en limite du GCO ou Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg. Il existe à l'heure actuelle deux « délaissés » de terrains, inconstructibles car classés en zone agricole Aa, qui sont intercalés entre le GCO et les zones Ab et Ac. M. LOSSEL souhaiterait donc que les zones Ab et Ac de la partie

Nord/Ouest soient agrandies jusqu'au GCO. Le Maire va s'informer pour voir s'il est possible d'inclure cette modification de zonage dans le projet de modification du PLU intercommunal qui est en cours.

DECISION MODIFICATIVE N° 3 AU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Maire demande au conseil municipal de prendre une décision modificative budgétaire n° 3 sur l'exercice 2023 afin d'éviter des blocages de paiement au niveau des chapitres 012 « charges de personnel » et 65 « autres charges de gestion » lors de la passation des écritures comptables de décembre liées aux payes, indemnités et cotisations sociales en général. Ce point est adopté à l'unanimité par délibération comme suit :

Désignation	Augmentation sur crédits ouverts
en DF compte 64111 : rémunération principale titulaires	3 000.00 €
en DF compte 6451 : cotisations à l'URSSAF	2 000.00 €
TOTAL DF chapitre 012 : charges de personnel	+ 5 000.00 €
en DF compte 65311 : indemnités de fonction	1 500.00 €
en DF compte 6553 : service d'incendie	2 300.00 €
TOTAL DF chapitre 65 : autres charges de gestion	+ 3 800.00 €
en RF compte 74836 : attribution du fonds départemental de péréquation de la TP	+ 4 000,00 €
en RF compte 7484 : dotation de recensement	2 300.00 €
TOTAL RF chapitre 74 : Dotations et participations	+ 6 300,00 €
en RF compte 7688 : autres produits financiers	+ 2 500,00 €
TOTAL RF chapitre 76 : Produits financiers	+ 2 500,00 €

Il est précisé qu'il s'agit de crédits d'appoint aux chapitres 012 et 65 qui ne seront pas forcément consommés.

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil municipal autorise ensuite le Maire à engager et à mandater les nouvelles dépenses d'investissement à compter du 1er janvier 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget primitif de l'exercice 2023 pour un montant de 78 000 € selon le détail par article de la délibération ci-annexée. Ce principe est adopté à l'unanimité. Cette délibération intervient par principe lors de la dernière séance de chaque année civile.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER AU 52 RUE DES BLEUETS

Une déclaration d'intention d'aliéner portant sur le terrain bâti au 52 rue des Bleuets a été reçue en Mairie le 24 novembre 2023. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

REPAS DE NOEL DES AINES

Compte-tenu des derniers retours des coupons réponse, 156 repas ont été commandés auprès du traiteur « La Ferme de Louise » à Hohengoef. Les conseillers municipaux sont invités à dresser les tables à la salle des fêtes le samedi 9 décembre à 14 h et à être présents le dimanche 10 décembre à 11 h pour accueillir les premiers convives. Une réunion de bureau aura lieu lundi 4 décembre 2023 pour finaliser les commandes complémentaires à passer pour le repas des aînés.

BIC DE NOEL

Les premiers éléments ont été transmis le 29 novembre à l'infographiste, Madame Sylviane CENS. Le choix pour la couverture du BIC de Noël se porte sur le sapin de Noël de la Place de la Mairie décoré avec des figurines en contreplaqué découpées par Monsieur l'Adjoint au Maire Gérard DURINGER et peintes par les enfants des écoles de Pflugriesheim. Le Maire remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont pris part à ce beau projet.

DIVERS

Demande de mise à disposition de locaux pour la pause méridienne du facteur,

Madame Liliane BAUER informe l'assemblée que la commune a été sollicitée pour mettre à disposition des locaux devant permettre à 2 voire 4 personnes de prendre leur pause méridienne. Cette demande émane des services de la Poste et concernerait les facteurs affectés sur la tournée de Pfulgriesheim. L'accès aux locaux devra être rendu possible du lundi au samedi. Le local « cuisine » de la Mairie n'est pas adapté pour l'accueil de 4 personnes, ni réellement fonctionnel. Par ailleurs, en l'absence de la secrétaire de Mairie, le samedi, il conviendrait de remettre un jeu de clé de la Mairie. Pour des raisons de sécurité autant que d'inadaptation du local « cuisine » de la Mairie, il ne sera pas donné de suite favorable à cette demande.

TOUR DE TABLE

Monsieur l'Adjoint au Maire Claude AFFOLTER rappelle que M. Gérard DURINGER a mis en place son calendrier de de l'Avent composé de 24 fenêtres lumineuses et une farandole de personnages issus des dessins animés de Disney (Blanche Neige et les 7 nains, Pinocchio, Bambi..) dans son jardin au 7 rue de la Montée. Le journal l'Ami Hebdo consacrera un article à cette mise en scène féérique. Le Maire va prendre contact avec la correspondante des DNA afin qu'elle fasse également un « reportage » sur ce sujet.

Monsieur Bertrand MEYER et Monsieur Gérard DURINGER ont suivi la mise en place des illuminations de Noël par les agents du SIVOM. M. MEYER informe l'assemblée qu'une entreprise d'insertion vient ponctuellement en appui des agents du SIVOM notamment pour le décapage de la cour de la Mairie.

Monsieur Sébastien DURST informe avoir reçu un tract pour le réveillon du Nouvel An organisé à la salle des fêtes par l'association Nouvelle Afrique et demande des renseignements complémentaires.

Monsieur Alexandre FRIESS, conseiller municipal, est intervenu dans la nuit du 23 au 24 novembre en sa qualité de sapeur-pompier sur le lieu d'un accident suite à un choc d'un véhicule contre un chevreuil. Il informe l'assemblée que le chasseur du ban communal, Monsieur Simon TARNEAUD, a récupéré la dépouille du chevreuil le lendemain.

Les débats s'achèvent à 22 H 20.

Les prochaines réunions du conseil municipal sont programmées :

jeudi 11 janvier 2024 à 20 h

vendredi 23 février 2024 à 20 h

vendredi 22 mars 2024 à 20 h